

# Diplôme d'Université Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique



**Le Diplôme d'Université « Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique » permet aux acteurs de terrain (développeurs, administrateurs réseau, chefs de projets...) de développer leurs compétences en sécurité numérique, pour atteindre un niveau «confirmé».**

## Présentation

Le Diplôme d'Université « Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique » permet aux acteurs de terrain (

- sécurité informatique dans la conception, le développement et la mise en production,
- sécurité des réseaux et des infrastructures,
- sécurité informatique appliquée à la gestion de projet,
- sécurité des systèmes industriels.

Le DU « Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique », proposé par l'UTT et l'EPITA (École Pour l'Informatique et les Techniques Avancées), répond à ces quatre dimensions, la formation articulant tronc commun et spécialisation, en fonction du profil et de l'objectif professionnel des candidats.

## Admission

### Candidater

Conditions d'admission / Modalités de sélection

### Conditions d'admission

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme de L3 ou équivalent, et justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Une évaluation préalable des compétences permettra le positionnement du candidat sur la spécialisation du DU, en relation avec son profil et son projet professionnel.

## Durée de la formation

5x2 jours, soit 70 heures

## Lieu(x) de la formation

- Paris

La formation est dispensée à Paris dans les locaux de l'EPITA (94270 Le Kremlin-Bicêtre), à raison d'un module de 2 jours toutes les 3 ou 4 semaines, assuré pour moitié par l'UTT et pour moitié par l'EPITA.

## Stage(s)

Non

## Langues d'enseignement

- Français

## Rythme

- Compatible avec une activité professionnelle

## Modalités

- Présentiel

## Et après ?

### Activités visées / compétences attestées

#### Objectifs pédagogiques

- Connaître les exigences du droit liées aux nouvelles technologies (directives européennes, CNIL, GDPR).
- Comprendre et savoir analyser le risque cyber en termes de SSI.
- Intégrer la sécurité informatique dans la conception, le développement et la mise en production (web ou système) et identifier et exploiter les outils utilisables pour tester la présence de vulnérabilités dans ses propres applications.
- Aborder et intégrer la sécurité informatique dans la gestion de projets informatiques.

#### Objectifs professionnels

Cette formation permet aux participants d'acquérir des compétences en droit et risques cyber (tronc commun) et des compétences techniques, spécifiques à chaque spécialisation.

## Renseignements

### Responsable de Programme

Reza ELGALAI  
Marie MOIN

### Assistante Formation Continue

Cindy LAFFRAT

[assistantes\\_fcp@utt.fr](mailto:assistantes_fcp@utt.fr)  
03 25 71 85 40

<https://alambix.utt.fr/SiuWs/index/telec>

## Zoom 1ère année

### Rythme

Le Diplôme d'Université « Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique » compte 70 heures d'enseignement en présentiel, soit 10 jours de formation (2 jours de tronc commun et 8 jours de spécialisation).

### Calendrier

	Sécurité développement EPITA	Sécurité dans le projet EPITA
Module 1	03 avril 2019 04 avril 2019	15 mai 2019 16 mai 2019
Module 2	05 juin 2019 06 juin 2019	12 juillet 2019 13 juillet 2019
Module 3	03 juillet 2019 04 juillet 2019	04 septembre 2019 05 septembre 2019
Module 4	25 septembre 2019 26 septembre 2019	02 octobre 2019 03 octobre 2019
Soutenances	05 novembre 2019	13 novembre 2019

\* Cours commun le jeudi 4 avril

### Programme

Le Diplôme d'Université « Mise en oeuvre de la Sécurité Numérique » compte 70 heures d'enseignement en présentiel, soit 10 jours de formation (2 jours de tronc commun et 8 jours de spécialisation).

Le tronc commun est facultatif pour les personnes travaillant déjà dans le milieu de la sécurité des systèmes d'information, et sensibilisées aux fondamentaux juridiques et de la gouvernance de la SSI.

Les participants devront par ailleurs formaliser et soutenir un projet applicatif, en relation avec la sécurité numérique (logiciel, réseau, application, système industriel...) tenant compte de la spécialisation retenue, à l'issue de la formation, en février 2019.

**Précision importante :** la production et la soutenance du mémoire applicatif implique d'avoir une entreprise/organisation comme terrain d'application.

- Pour les **salariés**, il s'agit de leur entreprise.
- Pour les **demandeurs d'emploi**, cela implique de **réaliser un stage** et donc de **trouver une entreprise/organisation qui pourra les accueillir** afin de réaliser celui-ci entre la date de démarrage de la formation et la date de fin de la formation.